

EARL de
Grangette

Pierre Pujos

Producteur
d'ovin et
grandes
cultures

Malibers
32310
GERS

SCEA

SAU 120ha

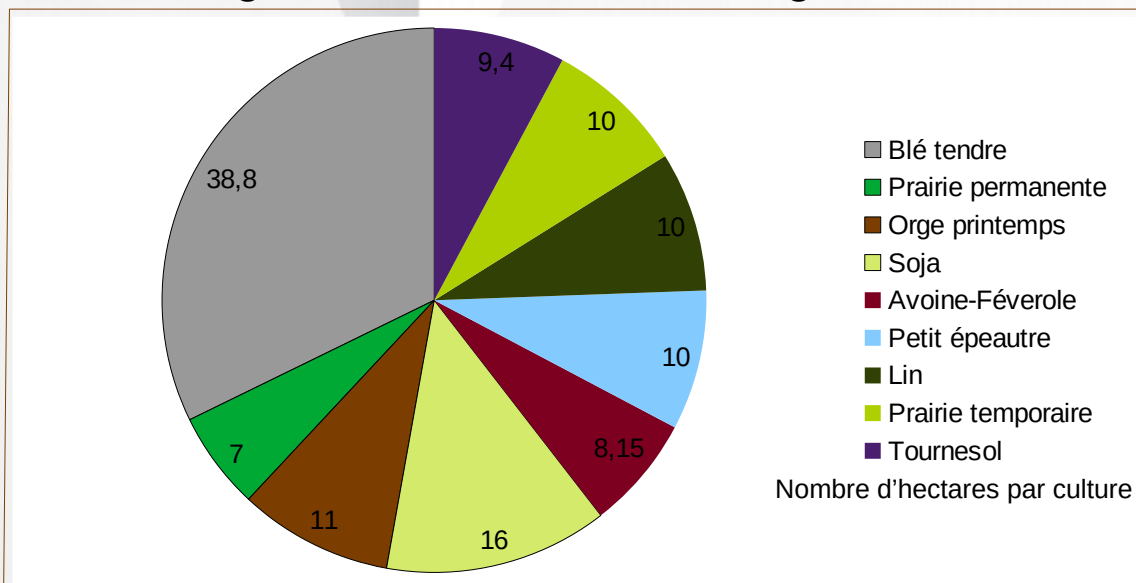
Exploitation
irrigante

Certification
individuelle
dans un
cadre collectif



1. Présentation de l'exploitation :

Atelier végétal et valorisation fourragère



• Atelier animal

Race	Tarasconnaise	
Nombre d'animaux	125 ovins	
Mode de reproduction	Monte naturelle	
Taux de renouvellement	15 %	
Prix de vente	11euros/kg	110euros
Mode de valorisation/commercialisation	Vente directe	Boucher

Déplacement des animaux au cours de l'année

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Pâturage	■					■			■			
Estive	■					■			■			

• Finalités/Objectifs

Objectifs économiques	Stabiliser les rendements
Objectifs techniques	Augmenter le taux de MO, la fertilité du sol
	Maîtrise des problèmes sanitaires du troupeau
Objectifs sociaux	Installer une personne sur une parcelle maraîchère

2. Présentation de l'HVE3

La certification HVE permet de valoriser les exploitations agricoles engagées dans des démarches respectueuses de l'environnement en dehors de l'agriculture biologique. La démarche peut être collective ou bien individuelle. C'est une démarche volontaire et progressive qui s'articule en trois niveaux :

- HVE1 correspond au respect de la PAC
- HVE2 correspond à une obligation de moyens
- HVE3 correspond à une obligation de résultats, seul ce niveau permet d'utiliser le logo.

La validation du niveau trois peut être réalisé selon deux options :

L'option A évalue l'exploitation au regard de 4 registres : la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, les gestions de la fertilisation et de la ressource en eau.

L'option B quant à elle prend en compte deux indicateurs : la biodiversité (% de la SAU en IAE supérieure à 10% ou prairie permanente supérieure à 50%) et la charge en intrants au regard du chiffre d'affaire (Coût des intrants inférieur à 30 % du chiffre d'affaire).

• Comment être certifié ?

Il faut contacter un organisme certificateur, qui procédera à un audit pour constituer le dossier, puis à des contrôles effectués tous les ans pour vérifier l'éligibilité. La certification est valable trois ans. Le choix vous appartient, vous pouvez choisir l'option A ou l'option B.

3. Performance dans les différents volets



Performant



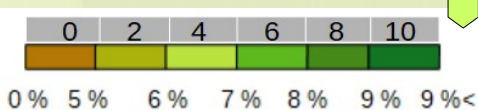
Fragile



Non conforme

A- Le volet biodiversité : 18 points

Part de la SAU en IAE :
25 % = 10 points

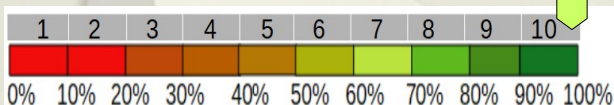


Poids de la culture dominante 28% 5/10 pts

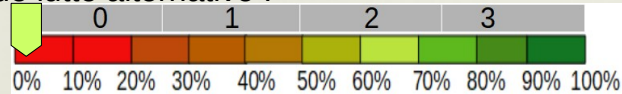
	De l'agriculteur	Points
Nombre d'espèces végétales	10	7 / 7
Nombre d'espèces animales	1	1 / 3
Nombre de races, variétés, espèces menacées	0	0 / 3
Présence de ruches en propriété	NON	+1 pour présence

B- Le volet produit phytosanitaire : 15 points

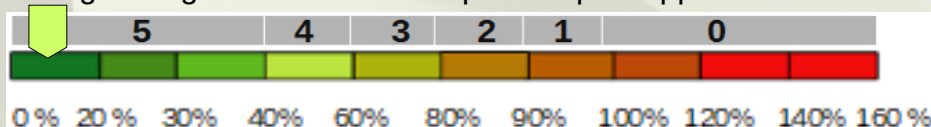
Pourcentage de surface non-traité :



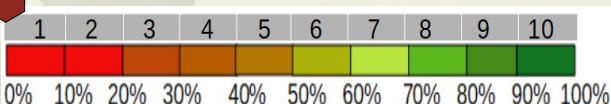
Part de la SAU couverte par des pratiques de lutte alternative :



Pourcentage IFT grandes cultures et prairies par rapport à l'IFT de référence:



Part de la SAU couverte par des MAE :



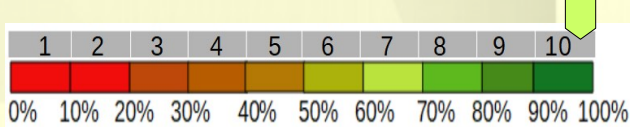
Respect des conditions d'applications avec « kit environnemental »

Non
(Si oui 2 points)

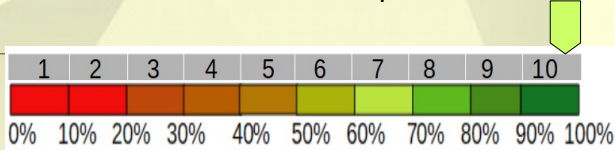
* les points rapportés par les différents items sont représentés au dessus des curseurs en gris

C. Le volet fertilisation : 27 points

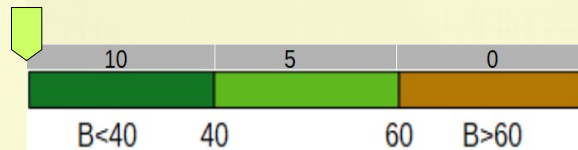
Part de la SAU non fertilisée :



Part de la SAU couverte par des OAD



Bilan azoté avec la méthode CORPEN ou BGA : = -51 kg de N/ha



Part de légumineuse seule dans la SAU :

Si < à 5% = 0 pts
Si > à 5% = 2 pts

Part de mélange avec légumineuse dans la SAU :

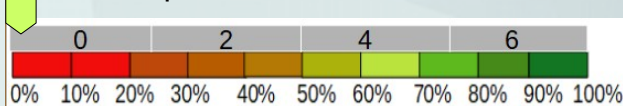
Si < à 5% = 0 pts
Si > à 5% = 2 pts

Couverture hivernale des sols :

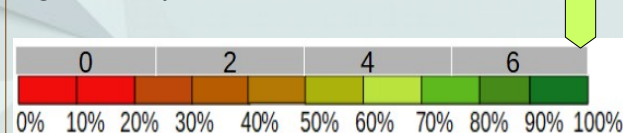
Si < à 75% = 0 pts
Si > à 75% = 1 pts
Si = à 100% = 3 pts

D. Le volet irrigation : Sans objet = 14 points

Part de la SAU irriguée avec du matériel optimisant l'eau :

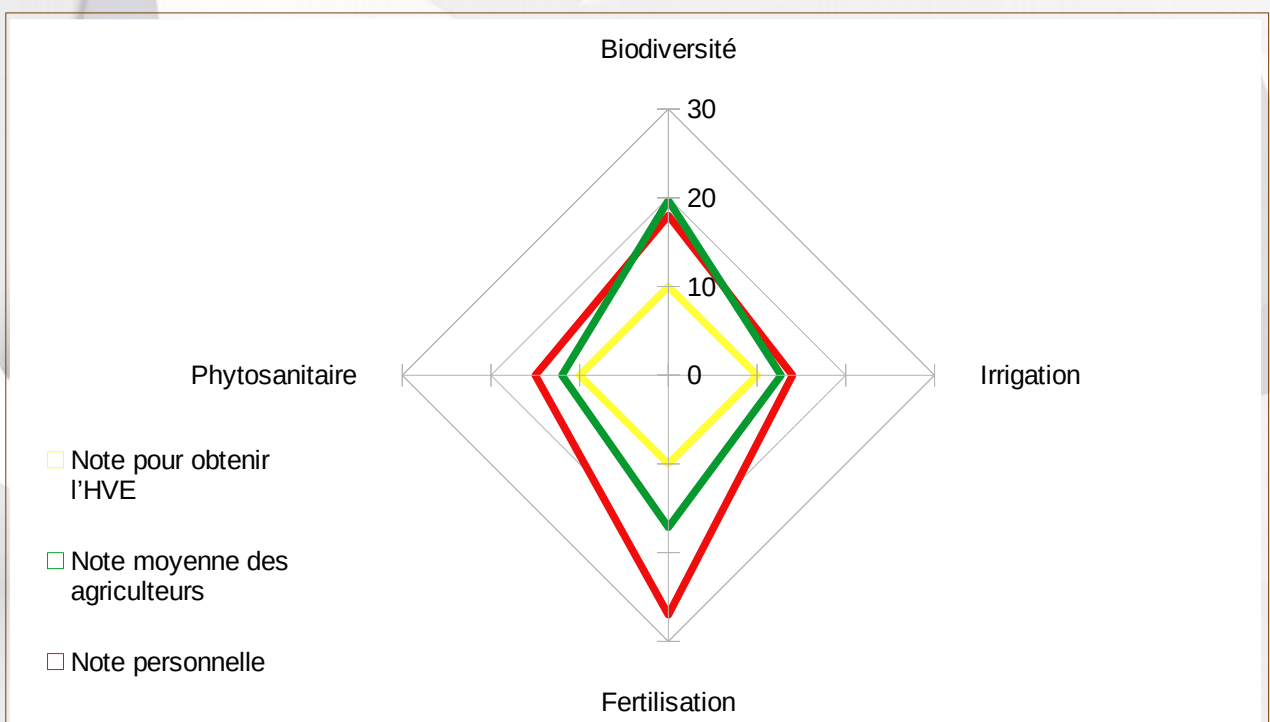


Part de la SAU avec des pratiques agronomiques réduisant l'eau :



Utilisation d'OAD	2/2
Irrigation d'eau hors période d'étiage	0/5
Enregistrement détaillé des pratiques d'irrigation	6/6
Adhésion à une démarche collective	0/2
Récupération eau de pluie	0/1
Utilisation de matériels optimisant l'eau	0/6

4. Performance générale



5. Analyses et conseils

Points forts de l'exploitation :

La possibilité d'irriguer – La diversité des cultures – La couverture des sols – Exploitation en agriculture biologique – Pas de phytosanitaire

Points faibles de l'exploitation :

La part de légumineuse dans la SAU – L'état sanitaire du troupeau – Optimisation de l'eau

→ Augmenter le taux de MO / Augmenter la part de prairies

Intégrer une « rotation de prairies temporaires » en multispèces ou augmenter la part de légumineuses (avec restitution si possible) pourrait être une idée à suivre selon nous. En effet, cela permettrait de diminuer les exportations d'azote des terres, mais également de laisser le temps au sol pour accumuler de la matière organique. De plus, augmenter la part de prairies sur vos terres, vous aiderait à avoir votre troupeau plus de temps sur vos terres, et donc pouvoir être plus réactif en cas de problème sanitaire. Un semis de trèfle incarnat sous une orge de printemps, suivi d'un broyage en mars pour restitution au sol pour récupérer de l'azote. Et faire suivre cela avec un méteil ; deux options :

- Option 1 : Triticale – Seigle – Féverole – Pois
- Option 2 : Seigle forestier – Vesce – Triticale

→ Le troupeau

Une carence alimentaire semblant impactée les performances du troupeau a été observée et impacte la prolificité. Il y a un besoin d'une alimentation plus énergétique avant la mise à la reproduction (« flushing ») ou « effet bélier ». Vous pourriez faire pâturer avant l'estive permettra de nourrir plus efficacement les brebis après l'agnelage et le développement de l'agneau. Un suivi dans la sélection de femelles de renouvellement peut, sur le long terme vous aider à augmenter votre prolificité.

→ Pour l'HVE

Les deux volets dans lesquels vos notes sont justes sont la **stratégie phytosanitaire** et **l'irrigation**. Or, ces deux volets ne vous concerne que peu, car vous n'irriguez qu'une culture, et n'utilisez pas de phytosanitaires. Afin de sécuriser le volet irrigation, il faudrait utiliser du matériel économisant de l'eau, adhérer à une démarche collective ou tout simplement récupérer l'eau de pluie. Pour **la biodiversité (18pts)** et **la fertilisation (27pts)** ils sont pour nous, validés, attention toutefois au bilan azoté de vos terres.

Vous rentrez dans les critères pour prétendre à cette certification. Celle-ci peut être un plus pour valoriser vos productions auprès des consommateurs. De plus, cela peut être un bon complément du bio. Étant donné que vous faites de la vente directe, le fait d'être certifié HVE(3), vous pourriez expliquer pourquoi et comment vous rentrez dans cette certification. Cela peut impacter positivement vos ventes du fait de la demande de produits « de qualité environnementale » de plus en plus importante par les consommateurs. La certification HVE, selon nous, est un atout complémentaire au Bio, du fait de son regard plus global sur l'exploitation. En effet ce dernier prends en compte la biodiversité et la gestion de l'eau sur l'exploitation, alors que ces critères ne rentrent pas à compte pour le Bio. De plus, cela vous permettrait de valoriser vos pratiques pastorales car ces pratiques sont très bien vu par les consommateurs, ainsi que la diversité végétale induite par vos rotations.

